

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 7 AOUT 2006

Conseil Général
Haut-Rhin

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE **2006 - 00432**_{DSOL}
du -3 AOUT 2006

**portant dotation globale du service social gérontologique de l'Association
Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées de Mulhouse**

- VU la convention de délégation du service social gérontologique du 27/10/2004,
- VU la proposition du budget prévisionnel 2006 du 28 octobre 2005 de l'Association haut-rhinoise d'Aide aux Personnes Agées,

ARRETE

Article 1^{er}

La dotation globale du service social gérontologique de l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées de MULHOUSE est fixée, pour l'année 2006, à 2 163 709 €.

Article 2

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	-7 AOUT 2006
	Publication - Modification le	10 AOUT 2006



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Le Directeur Adjoint

Maxime HERRGOTT

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 68 40
Fax 03 89 21 72 81
tarif.etab@cg68.fr
www.cg68.fr